

FORMATION SPECIALISEE TRANSVERSALE DE CHIRURGIE DE LA MAIN

I. Organisation générale

A. Objectifs généraux de la formation

Les objectifs sont :

- D'approfondir les connaissances et compétences en chirurgie de la main, du poignet et des nerfs périphériques, urgente et non urgente et en techniques microchirurgicales s'y rapportant, notamment de couverture cutanée
- De participer à l'organisation de la chirurgie ambulatoire, à la gestion des risques et à l'organisation territoriale des soins de recours dans les domaines concernés (urgences mains, chirurgie de reconstruction orthopédique et plastique)

B. Collèges d'enseignants impliqués dans cette FST

- Collège Français de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- Collège Français de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique

C. Durée de la FST

Deux semestres.

2 Sélection des candidats à la FST

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

II. Caractéristiques

A. Enseignement hors stages

1. Volume horaire

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie.

2. Nature des enseignements

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- Enseignement théorique en autonomie notamment par e-learning sur la plateforme numérique de la FST
- Enseignement en présentiel : présentations et discussions de cas cliniques
- Enseignements pratiques (formation obligatoire à la microchirurgie)

3. Connaissances à maîtriser au terme de la formation :

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

- Connaissances nécessaires à la prise en charge des urgences simples, incluant la traumatologie, la gestion des infections, les urgences vasculaires et la gestion des complications post-chirurgicales
- Connaissances nécessaires à la prise en charge des urgences complexes et des pathologies chroniques faisant l'objet d'une prise en charge programmée

B. Stages

1. Stages à réaliser

2 stages d'un semestre dans un lieu bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour la FST de Chirurgie de la main

2. Critères d'agrément des stages dans la FST, en lien avec le DES d'origine, éventuellement services avec double agrément

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- La nature et le volume de l'activité clinique
- L'encadrement médical qui comprend des médecins qualifiés en chirurgie orthopédique et traumatologie et en chirurgie plastique reconstructrice et esthétique et des médecins spécialisés en chirurgie de la main

C. Compétences à maîtriser au terme de la formation

Elles sont détaillées sur la plateforme numérique de la FST, en particulier :

- Réaliser une anastomose microchirurgicale vasculaire et nerveuse
- Réaliser une réparation primaire ou secondaire musculo-tendineuse et nerveuse

- Réaliser une ostéosynthèse, une résection osseuse, une greffe osseuse, une arthrodèse, une arthroplastie en chirurgie du poignet et de la main pour les chirurgiens plasticiens
- Réaliser une cicatrisation dirigée, une greffe de peau, une plastie cutanée, un lambeau local, un lambeau pédiculé, un lambeau libre en chirurgie du poignet et de la main pour les chirurgiens orthopédistes et traumatologues

D. Évaluation

1. Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Portfolio numérique théorique et pratique (stages et hors stages).

2. Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Validation des 2 stages de la FST par les maîtres de stage.

3. Modalités de validation de la FST

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

- Validation du portfolio numérique théorique et pratique
- Validation de la formation pratique en microchirurgie
- Un mémoire rédigé en forme d'article en premier auteur dans le domaine scientifique de la FST
- Un contrôle des connaissances sur examen de dossiers cliniques et présentation orale de l'article